

CAHIER DES CHARGES

I. Informations générales

Intitulé de la mission	Inventaire et analyse critique des documents d'urbanisme et projets sur la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince, et élaboration des spécifications techniques des termes de référence pour l'élaboration du Plan d'Aménagement, d'Extension et d'Embellissement de la Ville de Port-au-Prince
Bénéficiaire(s)	Ville de Port au Prince
Pays	HAÏTI
Durée totale des jours prévus	<i>a minima</i> 45 h/jour entre octobre et décembre 2018

II. Contexte et justification du besoin

1. Le programme Urbayiti

Le projet Urbayiti « gouvernance urbaine et villes résilientes » est un programme de l'Etat haïtien soutenu par l'Union européenne visant à contribuer au développement économique et social d'Haïti et à la résilience des populations urbaines à travers l'amélioration de la gestion et de la qualité de vie des villes.

Les objectifs spécifiques du projet sont :

OS1 - le renforcement de la gouvernance du secteur urbain, aux niveaux national et local par la structuration légale et institutionnelle du secteur, le renforcement de capacités des acteurs et la participation effective des citoyens et citoyennes et de la société civile à la vie urbaine ;

OS2 - le renforcement de la résilience des villes et des populations urbaines : l'amélioration de l'accès aux services de base, la réduction des vulnérabilités économiques et sociales et l'atténuation des risques naturels permettront d'atteindre ce deuxième objectif dans les zones ciblées (Port-au-Prince, Jérémie et Les Cayes).

Le programme renforcera la gouvernance du secteur urbain en intervenant à trois échelles :

- nationale pour des actions stratégiques, normatives et de développement des capacités ;
- métropolitaine ou départementale pour des actions stratégiques, de formation et d'études ;
- locale pour la réalisation d'opérations d'aménagement et de renforcement des capacités (Port-au-Prince, Jérémie, Les Cayes).

Le programme Urbayiti appuie, simultanément, le Secrétariat Technique du Comité interministériel à l'Aménagement du territoire (ST-CIAT) dans une démarche d'expérimentation et de réflexion visant à développer une politique nationale de la Ville ainsi que le ministère des Travaux publics, des Transports et des Communications (MTPTC) à réformer le cadre réglementaire et à optimiser les outils existants,

et de manière concertée le ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales (MICT), le ministère de la Planification et de Planification externe (MPCE), la mairie de Port-au-Prince et les autres mairies concernées pour une meilleure gouvernance urbaine, tenant compte des questions environnementales et de la gestion des risques (gestion des déchets, mobilité, économie, ...).

Dans ce contexte, Expertise France met en œuvre la composante d'appui à la gestion urbaine au niveau local et à la réalisation d'opérations municipales en appui au MICT et à la mairie de Port-au-Prince.

2. Descriptif de la mission

Au niveau de la zone métropolitaine de Port-au-Prince, de nombreux documents liés à l'urbanisme ont été produits (schéma d'aménagement, diagnostic urbain, esquisses de plan d'urbanisme, plans de développement communaux) et ce à différentes échelles (quartiers, communes). Toutefois, le manque de cohérence entre les différentes échelles d'analyses et l'absence d'une planification stratégique au niveau de la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPP) entrave la construction d'un développement territorial équilibré.

Il apparaît donc essentiel de procéder à un inventaire des documents produits aux différentes échelles mais également des projets en cours, d'en faire une analyse avec les acteurs du projet afin de déterminer ce qui pourra opportunément orienter le travail d'élaboration du Plan d'Aménagement, d'Extension et d'Embellissement de la Ville.

III. Objectifs et résultats poursuivis

1) Objectif général

Le prestataire aura pour mission de recenser les documents d'urbanisme existants sur la ZMPP et d'en produire une analyse critique.

Le recensement des documents existants en matière de planification urbaine et des projets en cours ou à venir sur la ZMPP (en matière d'urbanisme et d'aménagement, sur financement extérieur, initiative privée, etc.) permettra aux acteurs de la zone de construire une vision commune et précise sur des données urbaines existantes, d'identifier des enjeux communs, des collaborations possibles, etc. Plus largement, ces informations et leur analyse permettront également d'informer les habitants de la zone métropolitaine, la société civile ou le secteur privé et ainsi de contribuer à la connaissance de leur territoire par les habitants eux-mêmes.

Cette réflexion sur la planification stratégique à l'échelle de la zone métropolitaine alimentera ensuite la réflexion menée par la mairie de Port au Prince avec ses partenaires (institutionnels comme issus de la société civile ou du secteur privé) pour élaborer un plan d'aménagement, d'extension et d'embellissement de la ville (PAEEV).

2) Résultats à atteindre

A l'issue de la mission, il s'agira de :

1. disposer d'un inventaire exhaustif des documents de planification urbaine existants à l'échelle métropolitaine et à l'échelle de la commune de Port-au-Prince ;
2. disposer d'un inventaire des projets en cours et à venir sur le même territoire;
3. disposer d'une analyse critique de la cohérence de ces documents menée avec l'ensemble des acteurs du projet ;
4. disposer des spécifications techniques des termes de référence pour l'élaboration du PAEEV de Port-au-Prince.

IV. Description de la mission

1) Activités prévues

Sous la coordination de la Mairie de Port-au-Prince et avec l'appui du groupe projet dédié (ST-CIAT, MTPTC, MPCE, BON, cellule de pilotage Mairie de Port-au-Prince/MICT), il est attendu du prestataire la réalisation des activités suivantes :

Activité I : Préparer la prestation

Au démarrage de la mission, le prestataire participera à une réunion de cadrage à distance avec le groupe projet et les équipes d'Expertise France. Il s'agira ainsi de définir les contours de la mission, les livrables attendus, les ressources nécessaires à sa réalisation et son calendrier. A l'issue de cette réunion, il s'agira de fournir une méthodologie détaillée accompagnée d'un calendrier précis.

Cette note méthodologique contiendra *a minima* et de façon non exhaustive les éléments suivants :

- la compréhension qu'a le prestataire du contexte et des enjeux de la mission ;
- la méthode selon laquelle le prestataire entend mener sa mission ;
- le phasage et le calendrier de réalisation des activités ;
- un rappel des livrables attendus ;
- la planification des rendez-vous, sur la base d'une cartographie des acteurs, à prendre avec les porteurs de projets en cours ou planifiés sur les zones concernées et toutes personnes ressources dont le concours est jugé utile ;
- une première liste des documents existants recensés préalablement auprès de ses principaux interlocuteurs.

Activité II : Recenser et analyser les documents liés à l'urbanisme à l'échelle de la zone métropolitaine de Port-au-Prince

Afin de réaliser un recensement le plus exhaustif possible, le prestataire réalisera une mission en Haïti. Au cours de cette mission, le prestataire sera chargé de :

- rencontrer les acteurs institutionnels (ST-CIAT, MTPTC, MPCE, MICT notamment et les mairies concernées) afin de préciser et finaliser le cadrage de la mission ;
- élaborer avec les acteurs concernés une grille d'analyse fondée sur des critères de cohérence sur le plan architectural, urbanistique, infrastructures (respect des normes en vigueur, pertinence des projets, validité du diagnostic initial, pérennité des projets de développement proposés par exemple), etc. ;
- présenter la grille d'analyse élaborée de façon concertée à des fins de validation par le groupe projet ;
- inventorier et analyser les documents d'urbanisme sur la base de la grille élaborée ;
- recenser les actions déjà entreprises, en cours et à venir ;
- recenser les textes légaux sur le foncier et le secteur urbain applicables au niveau local ;
- mettre en perspective les documents et les projets recensés avec les dispositions légales et réglementaires (lois, décrets, arrêtés communaux, etc.) applicables dans le domaine et les domaines connexes (environnement, développement routier, eau et assainissement, développement économique, etc.) ;
- organiser plusieurs ateliers participatifs avec les acteurs institutionnels, les collectivités locales, le secteur privé et la société civile ;
- restituer une première analyse critique lors d'un atelier de restitution en fin de mission à fins de validation des orientations à retenir.

Activité III : Produire des spécifications techniques pour l'élaboration des termes de référence du PAEEV de Port-au-Prince

Le prestataire sera chargé de :

- déterminer des spécifications pour les termes de référence pour l'élaboration du PAEEV en intégrant les hypothèses de travail retenues ;
- partager ces spécifications avec les membres du groupe de travail dans le cadre d'un atelier participatif et aux fins de validation ;
- finaliser le document indiquant les spécifications techniques, qui sera inclus dans le dossier d'appel d'offre pour l'élaboration du PAEEV.

Activité IV : Produire le rapport de mission

Le prestataire sera chargé de :

- élaborer le rapport provisoire de mission, le partager avec les acteurs concernés et intégrer les commentaires ;
- élaborer le rapport final de la mission.

2) Livrables attendus

Livrables	Calendrier indicatif
1. Note méthodologique	30/10/2018
2. Grille d'analyse	30/10/2018
3. Rapport d'analyse critique y compris inventaire des documents et projets	30/11/2018
4. Spécifications techniques des termes de référence pour l'élaboration du PAEEV	21/12/2018
5. Rapport final de la mission	21/12/2018

3) Coordination

Le prestataire désignera un interlocuteur unique pour la mise en œuvre de projet.

Cécile HALLER (cecile.haller@expertisefrance.fr) et Joana OLIER (joana.olier@expertisefrance.fr) seront les principaux interlocuteurs du prestataire pour Expertise France.

Une réunion de lancement se tiendra au démarrage de la prestation. En amont, le prestataire se sera mis en relation avec les interlocuteurs utiles pour préparer sa mission.

Une coordination étroite avec l'équipe d'Expertise France ainsi que la mairie de Port-au-Prince et le groupe projet, devra impérativement être mise en place dès la préparation de la mission et jusqu'à sa finalisation. En outre, des échanges réguliers avec la Cellule de pilotage seront à prévoir sur l'état d'avancement des missions et éventuellement les difficultés rencontrées.

V. Lieu, Durée et Modalités d'exécution

- 1) Lieu :** La prestation sera réalisée pour partie en Haïti (Port-au-Prince) et sur le lieu de résidence du prestataire.
- 2) Période de mise en œuvre :** 3 mois
- 3) Date de démarrage :** octobre 2018

- 4) **Date de fin** : décembre 2018
- 5) **Durée effective de la mission** : 45 hommes/jour
- 6) **Budget de la mission** : 55 000 euros (hors taxes). Ce prix inclut les frais d'honoraires ainsi que tous les frais inhérents à la prestation (frais de voyages, de déplacements, d'hébergement et tout autre frais sur Paris, et sur les sites).

VI. Expertise et profils demandés

Expertise France souhaite faire appel à

- **un chef de mission** disposant de 15 ans d'expérience dans le domaine de l'urbanisme ou de l'aménagement du territoire dont au moins 5 ans sur des projets d'aménagement du territoire au sein de collectivités locales.

Bénéficiant d'une expérience technique confirmée en matière d'élaboration de plans d'aménagement/documents cadre d'urbanisme, il justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans en lien avec des projets de développement à une échelle intercommunale. Il disposera de compétences confirmées en matière d'analyse du cadre légal et réglementaire applicable en urbanisme.

Enfin, le chef de mission disposera de compétences en matière d'analyse des relations entre les acteurs étatiques et des collectivités territoriales et une bonne connaissance du contexte du développement urbain idéalement en Haïti ou à défaut des villes du Sud ou de la zone Caraïbes.

L'équipe proposée devra associer les expertises dans les domaines suivants :

- Expertises principales
 - Planification urbaine, aménagement urbain : conception et élaboration des documents de planification et de programmation dans le secteur urbain,
 - Analyse spatiale du territoire, cartographie, système d'information géographique ;
 - Qualité paysagère en milieu urbain ;
 - Identification et évaluation de projets d'infrastructures urbaines ;
 - Gestion des risques : risques de catastrophes naturelles, vulnérabilité au changement climatique en milieu urbain, gestion des risques, infrastructures résilientes ;
 - Expertises thématiques spécialisés sur les services urbains : mobilité et transports ; eau et assainissement (eau potable, voirie, drainage/ravines, inondations, etc.).
- Expertises complémentaires
 - Evaluation environnementale et sociale de projets ;
 - Habitat et quartiers précaires ;
 - Développement et économie locale / équipement marchands ;
 - Patrimoine ;
 - Genre en milieu urbain.

Le prestataire devra réunir les compétences essentielles suivantes :

- Connaissance des acteurs et des enjeux de développement urbain en Haïti ;
- Capacité d'analyse et de synthèse des enjeux à tous les niveaux ;
- Capacité d'écoute, d'appropriation, de reformulation et de pédagogie ;
- Capacité d'adaptation aux différents niveaux d'interlocuteurs ;
- Compétence en analyse institutionnelle et des capacités des acteurs publics, notamment locaux.

Les compétences d'un spécialiste donné peuvent couvrir plusieurs expertises différentes. Seront notamment valorisées les expériences avec des collectivités locales, en particulier (mais pas seulement) de la zone Caraïbe. Tous les membres de l'équipe devront parler et écrire couramment le français.

Pour les expertises principales, les experts proposés devront disposer d'expériences significatives dans le(s) domaine(s) cités ci-dessus. L'équipe devra démontrer que chaque expert a conduit au moins 2 projets similaires au cours des 5 dernières années.

VII. Sélection du prestataire et modalités d'évaluation

Le prestataire remettra un dossier succinct comportant :

1. une présentation du prestataire ainsi qu'une liste succincte de références sur des missions similaires (maximum 2 pages) ;
2. une note méthodologique (maximum 5 pages) indiquant *a minima* 45 hommes/jours de mobilisation d'expertise ;
3. Une description de l'équipe proposée, incluant les CVs des experts proposés (max 3 pages par CV) ;
4. Un calendrier et plan de travail de la prestation ;
5. Une proposition financière détaillée faisant apparaître clairement le nombre de jours travaillés.

Les dossiers seront envoyés par courrier électronique, avec pour objet « Urbayiti – Offre Inventaire et analyse des documents d'urbanisme », à Cécile HALLER (cecile.haller@expertisefrance.fr) et Joana OLIER (joana.olier@expertisefrance.fr) **au plus tard le 10 septembre 2018**. Le prestataire sera sélectionné selon les procédures d'Expertise France.

Toute demande d'information complémentaire sera adressée par mail à Cécile HALLER (cecile.haller@expertisefrance.fr) et Joana OLIER (joana.olier@expertisefrance.fr). Les réponses seront envoyées à l'ensemble des entités consultées.

Lors de la phase de consultation, les propositions seront évaluées selon la grille suivante :

CRITERES	Barème
1. Critères techniques	100
Pertinence des références en relation avec le présent marché	10
Méthodologie proposée et modalités d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> - Compréhension des termes de référence, approche méthodologique (10 points) - Plan de travail, activités et livrables (20 points) - Calendrier de la prestation (10 points) 	40
Experts proposés et leurs CV : <ul style="list-style-type: none"> - Compétences (20 points) - Expériences en relation avec le présent marché (30 points) 	50
2. Critère financier	100
NOTE GLOBALE	100

Seront étudiées uniquement les offres financières des soumissionnaires ayant obtenu une note minimale de 70/100 à leur offre technique. La note finale sera obtenue en pondérant : 80% pour la note technique et 20% pour la note financière.